

Séance du 11 avril 2008

L'an deux mil huit, le onze avril à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAISON-FEYNE (Creuse) dûment convoqué le quatre avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHAVEGRAND Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : CHAVEGRAND Jean-Claude, Maire – LABLONDE Stéphane, 1^{er} adjoint – GLAUDET Andrée, 2^{ème} adjoint – BOURNAVAUD Régis, 3^{ème} adjoint – LEBOURG Cédric – PEZANT Michel – MAQUIN Pascal – NADOT Olivier – PLANCHENault Hervé – MATHEZ Jean

ABSENTS: FAIVRE Hélène, excusée

ONT RECU PROCURATION : Néant

Monsieur LEBOURG Cédric a été élu secrétaire de séance.

➤ Compte rendu

Vote du budget primitif 2008:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2008 avec une balance générale de :

Section de fonctionnement : 386 154,38 €

Section d'investissement : 80 012,30 €

Participation à divers organismes :

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de répartir les participations pour l'année 2008. Il propose la répartition suivante :

A.D.P.E.P. Inspection Accadémique	10.00
Anciens Combattants	10.00
Amicale de Sapeurs Pompiers	100.00
Association Sportive Collège B. Bord	40.00

Association Ligue Contre de Cancer	30.00
Bleuet de France	10.00
C.I.V.A.M.	30.00
Centre cantonal des Jeunes Agriculteurs	15.00
Comice Agricole	90.00
O.C.C.E. Coopérative Scolaire	100.00
Croix Rouge Française	15.00
Comité Dép Cse Maladies respiratoires	15.00
Féd Dép Déportés Internes Résistants	10.00
Fédération des Œuvres Laiques	10.00
La Croix d'Or	10.00
Prévention Routière	10.00
Mutuelle du trésor	10.00
Nvelle Ass. Française Sclérose	10.00
RUGBY CLUB DUNOIS	100.00
Restaurants du coeur	30,00
Association SIDA	30.00
S.P.A. Guéret	10.00
U.N.R.P.A. Section de Maison Feyne	160.00

ACCA	160.00
Les Tontons Kraspouilles	160.00
Tour du Canton de Dun	60.00
Divers sur délibération du Conseil Municipal	1 765.00
TOTAL	3 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette répartition.

Taux d'imposition :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des taux d'imposition pour 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2008.

Demande de subvention écoles :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Melle ALLELY Nadège, Institutrice à l'école de MAISON-FEYNE, par lequel elle informe que les élèves vont effectuer plusieurs sorties et demande une aide financière afin d'alléger la contribution des familles en précisant que 5 enfants sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser 25 € par enfant et invite Monsieur le Maire à mandater cette somme à l'article 6574 du budget primitif 2008.

Demande de subvention écoles :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Melle ROULET Nathalie, Institutrice à l'école de FRESSELINES, par lequel elle informe que les élèves vont effectuer plusieurs sorties et demande une aide financière afin d'alléger la contribution des familles en précisant que 21 enfants sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser 25 € par enfant et invite Monsieur le Maire à mandater cette somme à l'article 6574 du budget primitif 2008.

Participation voyage en Irlande:

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Collège Benjamin Bord de Dun Le Palestel indiquant que les enfants de 3^{ème} doivent se rendre en IRLANDE du 6 au 12 mai 2008. Un élève est concerné sur notre commune.

Il serait souhaitable que les municipalités accordent une subvention afin de diminuer les frais de ce déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe et décide l'octroi d'une somme de 20 €. qui sera mandatée à l'article 6574 du Budget Primitif 2008.

Amendes de police :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention a été accordée en 2003 et 2004 sur les amendes de police pour une somme de 1 145,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux travaux d'élargissement de la route au village du Peu et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Demande de dissolution du syndicat intercommunal de transport d'élèves et de gestion du CES de DUN-LE-PALESTEL:

Le bassin scolaire de Dun-le-Palestel comprend toutes les communes de la communauté de communes du Pays Dunois sauf Measnes ainsi que les communes isolées de Colondannes et La Celle-Dunoise.

Afin de simplifier la carte de l'intercommunalité, et au vu de la délibération du syndicat intercommunal de transport d'élèves et de gestion du CES de Dun-Le-Palestel prise à l'unanimité en séance du 31 janvier 2008, la communauté de communes du Pays Dunois a décidé d'étendre ses compétences en matière de transport scolaire à compter du 1^{er} août 2008 en devenant autorité organisatrice de second rang pour le transport scolaire sur le bassin scolaire du collège de Dun-Le-Palestel et en assurant également le transport des élèves du collège à la piscine de La Souterraine. Elle reprend ainsi toutes les compétences assumées par le syndicat intercommunal de transport d'élèves et de gestion de CES de Dun-Le-Palestel qui, de ce fait, ne peut perdurer.

Dans ces conditions et conformément aux dispositions de l'article L. 5212-33 du code général des collectivités territoriales, le syndicat intercommunal de transport d'élèves et de gestion du CES de Dun-Le-Palestel peut être dissous, sur demande motivée de la majorité des conseils municipaux et de l'avis de la commission permanente du Conseil Général, au 31 juillet 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant les motivations ci-dessus :

- demande la dissolution du syndicat intercommunal de transport d'élèves et de gestion du CES de Dun-Le-Palestel à compter du 31 juillet 2008
- accepte que le résultat de fonctionnement constaté à la clôture des comptes (duquel sera déduit éventuellement le montant des créances susceptibles d'être irrécouvrables) soit réparti au prorata du nombre d'habitants des communes adhérentes au syndicat :
 1. pour les communes membres de la communauté de communes du Pays Dunois, la somme ainsi déterminé revenant à la communauté de communes

2. pour les communes hors territoire de la communauté de communes du Pays Dunois : la somme ainsi déterminé revenant à la commune.

Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne en qualité de commissaires :

Titulaires	Suppléants
GIRAUD Camille, VILLARD	PERRIN Jean-Paul, FRESSELINES
CHAVEGRAND Yves	BOUET Yves
GROEN Alain	JACQUET Marcel
GONNOT Jean, propriétaire de bois	MATHEZ Jean
FLUTEAU Gérard	ROULET Pierre
MATHEZ Hervé	BOURNAVAUD Claude
LABLONDE Cyril, VILLARD	LAVERDANT Roger
PERRON Monique	PEZANT Michel
LEBOURG Camille	TREBUGET Patrick
LABLONDE Stéphane	BOURNAVAUD Guy
JARDINAUD Marc	GUIGNAT Bernard
PLANCHENAULT Hervé	MAZAL Arnaud, FRESSELINES
